



Strasbourg, 6 novembre 2009

DH-MIN(2009)OB002 rev3

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES
(DH-MIN)**

ORDRE DES TRAVAUX ANNOTE

**10e réunion
9-10 novembre 2009**

**Strasbourg
Conseil de l'Europe
Salle G.2, Bâtiment Agora**

LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

10:00 – 12:30

Point 1: **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.**

Item 2: **Examen du texte final de l'analyse d'expert des réponses au questionnaire sur la collecte de données à caractère ethnique en vue de sa publication.**

Lors de sa 9^e réunion en mars 2009, le comité a continué à examiner s'il était admissible d'un point de vue moral, de recueillir des données à caractère ethnique et a étudié des méthodes pour ce faire. A la lumière de ces discussions et des contributions additionnelles qui ont suivi, M. Patrick Simon, chercheur à l'*Institut national d'études démographiques* (INED) a mis à jour ce rapport qui a été communiqué aux membres en juillet 2009.

Les États membres sont invités à statuer sur la publication éventuelle de ce rapport actualisé.

Point 3: **Échange de vues sur le sujet de la répartition du soutien financier public aux projets concernant les personnes appartenant aux minorités nationales et leurs associations (y compris l'examen préliminaire des réponses au questionnaire).**

Lors de ses dernières réunions en octobre 2008 et en mars 2009, le comité a discuté le contenu du questionnaire sur la répartition du soutien financier public aux projets concernant les personnes appartenant aux minorités nationales et leurs associations (organisations). Il a invité les délégations à soumettre au Secrétariat les réponses au questionnaire pour fin septembre 2009. Une compilation de ces réponses sera préparée en vue de leur examen lors de la 10^e réunion du DH-MIN.

Le Comité est invité à procéder à un échange de vues sur les pratiques, critères et modèles afférents à la répartition du soutien financier public aux projets concernant les personnes appartenant aux minorités nationales et leurs associations et à prendre une décision quant aux activités qu'il pourrait mener dans ce domaine.

14:30 – 17:30

Point 4: **Présentation par des experts sur le thème de la promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires en Croatie et en Norvège.**

Lors de ses quatre dernières réunions, le Comité a été informé des bonnes pratiques en matière de promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires de Slovaquie, Roumanie, Serbie, Suisse, Italie, Hongrie et Moldavie et a pris connaissance de la « position de la France sur l'usage des langues d'origine et des langues maternelles dans l'éducation ».

Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de cette question et d'inviter d'autres pays à présenter, lors des prochaines réunions, leurs bonnes pratiques en la matière.

Mme Ana Vodvarka, représentante de l'École primaire J. A. Komensky à Daruvar (Croatie), présentera l'école de la langue Tchèque et l'usage officiel de la langue tchèque en Croatie.

Mme Ninni Kate Rognli, Directrice Générale Adjointe du Département des Sames et des minorités au ministère du Travail et de l'Insertion sociale de Norvège, présentera « le Plan d'action pour renforcer les langues sames. L'expérience norvégienne ».

A la suite de ces exposés, le Comité procédera à un échange de vues sur les activités qu'il pourrait mener dans ce domaine.

Point 5: Échange de vues sur l'usage des symboles des minorités nationales dans les sphères publiques et privées.

Lors de sa 9^e réunion en mars 2009, le Comité est convenu, quant à la proposition du représentant du Bureau du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, de discuter lors de sa 10^e réunion de l'usage des symboles des minorités nationales dans les sphères publiques et privées sur la base d'un document soumis par le représentant du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

Le document du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales sur l'usage des symboles des minorités nationales dans les sphères publiques et privées a été envoyé pour information aux délégations en avril 2009 (en anglais uniquement).

M. Krzysztof Drzewicki, Conseiller juridique auprès du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales présentera le document. Les délégations des États membres, qui ont adopté des lois sur l'usage des symboles des minorités nationales dans les sphères publiques et privées, sont invitées à présenter leur législation nationale et leur pratique dans ce domaine

A la suite de ces exposés, le comité procédera à un échange de vues sur les activités qu'il pourrait mener dans ce domaine.

Point 6: Tour de table sur des évolutions récentes concernant la question des minorités nationales

MARDI 10 NOVEMBRE 2009

9:30 – 12:30

Point 7: **Échange de vues sur la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires**

Le Bureau de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a proposé de tenir un échange de vues sur la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par les États qui l'ont déjà ratifiée et ceux qui s'apprentent à le faire, ainsi que sur le « menu » de la Charte, et sur la classification des langues minoritaires.

Mme Marieke Sanders-ten Holte, membre du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, présentera l'état d'avancement des ratifications de la Charte.

Le Comité est invité à tenir un échange de vues sur les obstacles législatifs et pratiques à la ratification de la Charte et sur les mesures qu'il faudrait entreprendre pour assister les États membres dans le processus de ratification.

Point 8: **Échange de vues sur le statut de la langue yiddish et d'autres langues dans une situation comparable**

Suite à la proposition de la délégation de l'Allemagne de discuter, lors de la 10^e réunion du Comité, du statut de la langue yiddish en Europe, le Comité a décidé d'inviter des représentants du Comité consultatif de la Convention-cadre (ACFC) et du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires pour discuter du statut de la langue yiddish et d'autres langues dans une situation comparable.

Mme Marieke Sanders-ten Holte, membre du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, présentera la jurisprudence du Comité d'experts concernant la protection de la langue yiddish et d'autres langues régionales ou minoritaires dans une situation similaire.

Le Comité est invité à tenir un échange de vues sur les garanties législatives au regard de pratiques existantes pour protéger la langue yiddish ainsi que d'autres langues dans une situation similaire et de décider des activités qu'il pourrait mener dans ce domaine.

Point 9: **Échange de vues sur la situation des Roms en Europe, en particulier sur la participation des Roms au processus de prise de décisions.**

Lors de sa 9^e réunion le Comité a décidé, quant à la proposition de discuter de la situation des Roms en Europe, d'inviter des représentants du Comité consultatif de la Convention-cadre et du Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage (MG-S-ROM) à sa prochaine réunion afin de tenir un échange de vues, en particulier sur la participation des Roms au processus de prise de décisions.

M. Ian Naysmith, représentant le Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage (MG-S-ROM) présentera les conclusions des discussions du Comité lors de sa réunion du

16 octobre 2009, sur les formes de participation et la représentation des Roms et des Gens du voyage dans les processus de prise de décision.

Le Comité est invité à procéder à un échange de vues sur les pratiques existantes, les critères et modèles dans le domaine de la participation des Roms aux processus de prise de décision et des activités qu'il pourrait mener dans ce domaine.

14:30 – 17:00

Point 10: **Élection du nouveau Président et du nouveau Vice-Président (sous réserve du renouvellement du mandat du DH-MIN)**

Point 11: **Discussion à propos des mesures adoptées par les États membres sur leur territoire pour promouvoir l'esprit de tolérance et le dialogue interculturel, ainsi que des progrès dans la mise en œuvre du « Livre Blanc sur le dialogue interculturel » du Conseil de l'Europe, 2008.**

Lors de sa réunion précédente le Comité a décidé, quant à la proposition de discuter du dialogue interculturel en lien avec les minorités nationales, de débattre des mesures adoptées par les États membres sur leur territoire pour promouvoir l'esprit de tolérance et le dialogue interculturel, ainsi que le respect et la compréhension mutuels, ainsi que stipulé à l'article 6 de la Convention-cadre.

Le Comité demande également au secrétariat de donner un aperçu des progrès dans la mise en œuvre du "Livre Blanc sur le dialogue interculturel", ainsi que d'autres initiatives prises par le Conseil de l'Europe, afin d'offrir une base à la discussion lors de la 10^e réunion du DH-MIN.

M. Ulrich Bunjes, Adjoint au Directeur du Service de la Jeunesse, Direction générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport, présentera les avancées réalisées dans la mise en œuvre du « Livre Blanc sur le dialogue interculturel » de 2008 et d'autres initiatives du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

A la suite de ces exposés, le comité procèdera à un échange de vues sur les mesures prises pour promouvoir le respect et la compréhension mutuels et la coopération entre les personnes vivant sur un même territoire, ainsi que stipulé à l'article 6 de la Convention-cadre et sur les activités qu'il pourrait mener dans ce domaine.

Point 12: **Examen des futurs thèmes à aborder par le DH-MIN.**

Les délégations sont invitées à soumettre au Secrétariat par écrit des propositions de futurs thèmes à aborder deux semaines avant la réunion.

Point 13: **Questions diverses.**

Point 14: **Dates des prochaines réunions.**

Point 15: **Approbation de la liste des décisions adoptées au cours de la réunion.**